



On s'abonne :
 A LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;
 A PARIS, chez M. Alex. MESSIERE, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS :
 16 fr. pour trois mois,
 31 fr. pour six mois,
 et 60 fr. pour l'année,
 hors du dép^t du Rhône,
 1 f. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 16 JANVIER 1830.

PÉTITIONS.

Nous avons déjà dit aux citoyens : L'appel fait à vos mandataires, la réunion même de ces mandataires dans le temple des lois ne vous affranchissent pas de tous devoirs. Si vous avez besoin de leur fermeté, ils ont besoin de votre zèle ; si vous espérez en eux, ils espèrent en vous. Quelle est donc la tâche que les circonstances nous imposent, à nous, citoyens ? voulons-nous le savoir ? comptons nos griefs ; que chacun d'eux soit l'objet d'une plainte ; énumérons nos besoins ; que chacun d'eux soit l'objet d'une demande. La Charte nous donne aussi une part d'initiative, ne négligeons pas d'en user ; c'est notre droit ; c'est notre ressource, puisque l'initiative royale, placée entre les mains des hommes du 8 août, ne peut, quant à présent, qu'être stérile pour les libertés nationales.

Non, la faction n'éluera pas le combat si la France veut l'y engager. Et pour cela, que faut-il ? que la chambre des députés en se réunissant trouve une masse de pétitions qui appelle la discussion sur toutes les questions vitales, que chaque semaine amène à l'ordre du jour les franchises communales, la responsabilité ministérielle, l'application du jury à la poursuite des délits de la presse, le rappel à la Charte par l'abolition de la loi du double vote, le rappel à la liberté des cultes par l'abolition de la loi du sacrilège, etc.

Il faut faire des pétitions, il faut les multiplier, en commun ou isolément, peu importe. La signature d'un seul citoyen impose à la chambre le devoir de discuter et de statuer comme celles des quatre-vingt mille électeurs.

Il faut faire des pétitions ; il faut les faire sans retard pour qu'elles ne restent pas enfouies dans les cartons, et que les plaintes des Français frappant les oreilles de la chambre dès le premier jour, ne lui laissent jamais oublier ce que la nation attend de son courage et de sa sagesse.

Au moment de leur réunion, chacun de nos députés déposant sur le bureau les cahiers des vœux et des légitimes demandes de ses commettans, il en résultera comme un second mandat donné à la chambre, mandat sacré que nos députés portent déjà sans doute dans le cœur, mais qui réalisé en une forme matérielle, leur servira tout à la fois de stimulant, d'arme et de garantie.

Givors, le 15 janvier 1830.

Monsieur,

Vous vous plaignez de la manière dont les choses sont administrées chez vous et vous demandez à grands cris, des institutions municipales qui, plaçant l'autorité aux mains des plus capables, offrent des garanties réelles aux droits et aux intérêts de tous les citoyens. Certes, je ne veux contester ni la justice de vos réclamations, ni l'urgence de la satisfaction qui vous est due, mais qu'il me soit permis de vous faire observer que vous avez, aux portes de votre ville, une population nombreuse qui est encore bien plus à plaindre que vous.

Dans une grande cité, où l'opinion exerce toujours une salutaire influence, si l'on vous donne pour administrateur un homme de parti, c'est-à-dire un homme à courte vue, il rencontre de tous côtés des diges contre l'abus de son pouvoir. Un grand nombre d'hommes, indépendans par leurs richesses et par leur caractère, possèdent les moyens de faire respecter leurs droits, et couvrent d'une espèce de patronage les droits des classes moins favorisées de

la fortune. La publicité, sentinelle vigilante, appelle l'attention sur toutes les fautes, et parvient toujours à faire peser sur l'autorité qui s'en rend coupable, une responsabilité qui en atténue peu à peu le nombre et la gravité. Qui sait ce qu'aurait entrepris votre M. Lacroix-Laval, à la faveur du vent qui le pousse depuis le 8 août, si vous n'aviez opiniâtement combattu les projets ineptes ou arbitraires dont il a laissé percer l'intention ? Déjà, plusieurs fois, n'a-t-il pas épuisé sa verve et celle de ses *faiseurs* à soutenir contre vous une assez plate polémique, qui n'a pas mis les rieurs de son côté ? Enfin, Monsieur, dans un grand centre de lumières et d'action, les préjugés ont moins de prise sur un administrateur, même incapable. Il échappe à leur empire malgré lui et sans qu'il s'en doute.

Il n'en est pas de même dans les campagnes. Depuis que le gouvernement, dédaignant l'intelligence et la moralité, a mis ses faveurs à l'encau de l'hypocrisie, la plupart des petites villes, des bourgs et des villages ont eu pour magistrats non pas seulement des hommes inhabiles, mais des énergumènes, qui n'ont considéré leurs fonctions que comme un moyen de vexer leurs concitoyens, passionnés, volontaires, sans connaissance des lois ni des limites de leur pouvoir ; en un mot, despotes *au petit pied*, qui s'indemnisent par leur morgue bouffonne au banc de la paroisse, des flatteries auxquelles ils sont condamnés envers MM. les chefs de bureau de la préfecture.

Chez vous, Monsieur, quelles que soient les considérations qui déterminent le choix des conseillers municipaux, il s'en trouve toujours quelques-uns dans le nombre que leurs lumières, l'habitude des affaires, leur position sociale élèvent au-dessus des petits calculs de coterie. Dans les campagnes, depuis que les fonctions de maire sont tombées où nous les voyons, nul habitant considérable n'a plus voulu figurer au conseil de la commune. Si quelqu'un y eût consenti, bientôt signalé comme *jacobin*, il n'aurait pas attendu long-tems sa destitution. Les membres de ces conseils sont choisis par le maire parmi ses affidés, braves gens pour la plupart, mais accablés de leur dignité, ignorant les devoirs qu'elle leur impose, hors d'état de les remplir quand ils les connaîtraient, ce sont des surveillans fort peu incommodes pour les maires qui administrent à peu près sans contrôle.

Que deviennent les intérêts des communes entre les mains de pareils fonctionnaires ? toute leur sollicitude se borne à faire réparer l'église et le presbytère. On ne saurait les blâmer de ce soin s'ils encourageaient aussi l'enseignement primaire, s'ils entretenaient les chemins. Mais tout pour l'église et pour M. le curé ne leur paraît pas trop. D'ailleurs, des améliorations qui auraient pour résultat de répandre plus de lumières et plus d'aisance parmi le peuple, et, partant, de lui donner plus d'indépendance, seraient une espèce de suicide. Ajoutez à cela que le plus grand nombre est d'âge à se souvenir qu'avant la révolution, quand le curé avait prélevé la dîme et le bailli touché les redevances du fief, on ne s'inquiétait pas de ce qui pourrait être utile ou agréable aux vassaux.

Cet ordre de choses ne souffre qu'un bien petit nombre d'exceptions, et notre petite ville se féliciterait d'en offrir un exemple, si sa position isolée ne la mettait, sous le rapport des communications, dans la dépendance de toutes les communes circonvoisines. Le maire de Givors est un homme de bien et un homme éclairé ; il a beaucoup fait pour ré-

parer les folies de l'administration précédente qui nous avait ruinés à construire une église que le manque d'argent a forcé de laisser inachevée. Il annonce l'intention de faire beaucoup encore pour faciliter l'exécution des grands travaux d'utilité générale commencés dans notre ville ; mais ses efforts ne s'étendent pas au-delà des limites de sa juridiction, et ce n'est pas sa faute si nous sommes parqués dans notre étroite vallée, au point de ne pouvoir plus sortir de chez nous. Oui, Monsieur, *parqués* ; le mot est exact. C'est au péril de notre vie que nous pourrions affronter les chemins qui nous entourent. Nos relations avec Vienne sont interrompues. Depuis que la rigueur du tems a rendu le canal impraticable, il ne reste que le lit d'un torrent qu'il faut traverser plus de trente fois pour aller nous approvisionner des charbons nécessaires à notre industrie, et bien hardi celui qui oserait tenter une pareille expédition.

Que vous dirai-je du chemin qui conduit au chef-lieu ? On pourrait croire que M. le préfet a voulu nous interdire la faculté d'aller lui porter nos réclamations. Un de mes concitoyens vous fit de ce chemin, il y a quelques mois, un tableau fidèle. S'il était alors hérissé de dangers, imaginez ce qu'il doit être dans cet saison. C'est une série non interrompue de précipices affreux. Partout les riverains, affranchis de toute surveillance, y accumulent les pierres qu'ils tirent de leurs terres et ajoutent encore à ses difficultés. La voiture publique a plusieurs fois interrompu son service, et alors quand il arrive que MM. les employés des postes s'attribuent nos journaux pour lesquels ils paraissent avoir une certaine prédilection, nous sommes réduits à végéter dans une complète ignorance des choses de ce monde.

La route de Givors à Lyon, comme je vous l'ai déjà dit, est dans toute son étendue, un véritable casse-cou, et le dégel, provoquant sur plusieurs points, l'éboulement des terres minées par les eaux, ne nous promet pas de grandes consolations au retour du beau tems ; mais ce qui mérite la plus pressante attention, c'est le trajet au milieu du petit village de Grigny. En l'absence de M. le préfet qui, malheureusement, n'est point obligé de passer chez nous pour aller à Paris, ne pourriez-vous, Monsieur, inviter son délégué à venir s'assurer par lui-même des périls auxquels on nous expose quand nos intérêts nous contraignent à sortir de notre lazareth. A chaque pas, au milieu du village que je viens de citer, la voie publique est sillonnée par des mamelons, bordée par des rampes qui livrent aux chances les plus hasardeuses la vie de ceux qui la parcourent. Qu'il vienne et qu'il dise si, en échange de nos contributions, on ne nous doit pas des communications moins difficiles. Qu'il poursuive jusqu'au gué du *Garon*, où j'ai vu, au mois de juin, trois personnes obligées de quitter leur voiture à la nage, et où le messager de Givors a versé lundi dernier, et qu'il dise si M. le maire de Grigny a fait preuve d'une parfaite connaissance des devoirs qui lui sont imposés, en préférant donner un vicaire à sa commune, qui s'en passait fort bien depuis long-tems, au lieu d'un pont que les entrepreneurs du chemin de fer offraient de construire, à peu de frais, à côté de celui qu'exigeait leur service particulier.

Ainsi, Monsieur, une ville qui, sans être du premier ordre, se distingue pourtant par son activité industrielle et commerciale, est pour ainsi dire séparée du reste du pays, parce que de tous côtés des hommes étrangers aux intérêts sociaux sont dé-

positaires d'une autorité qui, bien employée, aurait trouvé des moyens faciles de prévenir le mal dont nous sommes victimes. Toutes les relations d'affaires sont entravées, les intérêts sont froissés, le malaise et le découragement se propagent et l'autorité est déconsidérée, parce que le public la juge sur les actes de ses agens. Qu'il lui était facile de faire le bien, seulement en apportant plus de soin dans le choix de ceux qui la représentent auprès des masses ! J'insiste sur ce point, parce que là est la véritable plaie, non pas exclusivement chez nous, mais dans tout notre département, mais partout, car ce que je vous ai dit est l'histoire de toute la France, et le mal est parvenu au point d'exiger un prompt remède.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le thermomètre de Lavergne, quai des Célestins, marquait, ce matin à 7 heures, 13 degrés 1/2 au-dessous de glace (échelle de Réaumur).

A midi il était encore à 11.

Le baromètre remonte, ce qui paraît indiquer que le froid se soutiendra encore quelque tems.

— *Erratum* du bulletin d'hier : au lieu de 6°, lisez 9°.

— L'intensité du froid a fait reprendre en plusieurs endroits, et notamment vers le pont de l'Archevêché, les glaces qu'on avait brisées sur la Saône pour y ouvrir un canal.

L'un des bateaux qu'on remontait par ce canal a été entouré par les glaces qui se sont serrées contre lui, en face du quai de l'Occident, et il a été impossible jusqu'à présent de le dégager.

— Un incendie a éclaté à Clermont-Ferrand vers 2 heures du soir dans la fabrique de M. Faviot, chandelier-cirier. On en attribue la cause à une brasière laissée dans l'atelier, et au moyen de laquelle le feu a pris aux matières inflammables que renfermait en grande quantité cette fabrique qui, malgré de prompts et puissans secours, a été entièrement consumée, ainsi que tout ce qu'elle contenait. La perte de M. Faviot est très-considérable.

Le feu n'est pas éteint au moment où nous mettons sous presse ; mais, bien long-tems avant, les travailleurs étaient parvenus à s'en rendre maîtres, et l'on n'avait plus aucune inquiétude pour les maisons voisines. (*Journal du Puy-de-Dôme*)

— On raconte qu'à Pouilly-le-Monial, près de Villefranche, une vieille femme a été dévorée en plein jour par un loup, et que trois enfans auraient éprouvé le même sort, si le plus âgé ne se fût empressé de fermer la porte sur l'animal qui cherchait à s'introduire dans la maison.

— On parle beaucoup dans notre port d'un mémoire qu'aurait publié le vice-amiral Missiessy, sur les moyens de régénérer notre marine. Nous ne connaissons pas ce mémoire, il n'est pas parvenu jusqu'à nous ; mais s'il faut s'en rapporter à des personnes qui l'ont lu, il renfermerait beaucoup d'améliorations que l'on pourrait introduire dans la marine. M. le vice-amiral assure qu'un budget de 40 millions suffirait pour avoir une force maritime beaucoup plus imposante que celle que nous avons aujourd'hui, et il prétend qu'en cas d'une guerre maritime, on pourrait dans un mois avoir un assez grand nombre de gros bâtimens armés pour soutenir l'honneur du pavillon français. On dit que ce mémoire doit être distribué aux membres qui composent les deux chambres. (*Aviso.*)

— C'est ordinairement dans cette saison que les corsaires algériens sortent de leurs ports. On en a signalé sur plusieurs points de la Méditerranée. Nous apprenons aujourd'hui qu'un grand brick de commerce, le *Mont-Blanc*, capitaine Harvey, parti de Cette avec un chargement de vin, a été pris, à la hauteur du cap Païos, par des Algériens. Le capitaine et l'équipage se sont sauvés avec leur chaloupe. (*Idem.*)

— On assure que des ordres sont arrivés pour que tous les grands bâtimens (vaisseaux et frégates) qui sont dans la Méditerranée, se réunissent à Toulon, où il paraîtrait devoir se préparer une expédition contre Alger. On dit encore que l'on tient prêt un nombre suffisant de bombes et de fusées à la Congrève pour armer les bombardes au fur et à mesure qu'elles viendront à Toulon. (*Idem.*)

— Le brick du roi le *Volage*, commandé par M. Gournon, lieutenant de vaisseau, est arrivé de

Navarin le 9 janvier. Il paraît qu'au départ de ce brick, la nouvelle de la continuation de l'occupation de la Morée par les troupes françaises était connue à Navarin. Le bâtiment qui avait porté cet ordre était arrivé la veille du départ du *Volage*.

Ce brick est reparti le onze de ce mois pour le Levant, bien qu'il ne fût pas tout-à-fait prêt à mettre à la voile. Il porte à M. de Rigny un ordre très-pressé qui le rappelle en France. Plusieurs versions circulent sur le retour précipité de l'amiral. Les uns veulent qu'on ait jugé nécessaire qu'il occupe la préfecture maritime ; d'autres prétendent qu'il pourrait bien être appelé pour faire partie du ministère, si, comme on le pense généralement, les ministres actuels se retirent devant les chambres ; ceux enfin qui se croient les mieux instruits, assurent que le ministère s'étant aperçu enfin qu'il était le jouet du Dey d'Alger, se serait décidé à en finir avec ce barbaresque. On sait que le bâton de maréchal de France avait été déjà promis à l'amiral de Rigny, s'il eût voulu se charger de cette affaire. (*Idem.*)

— Le brick l'*Eclipse*, commandé par M. Hernoux, lieutenant de vaisseau, ayant à bord M. Huder, agent diplomatique, premier aide-de-camp de l'ambassadeur Guilleminot, a été admis à la libre-pratique le 10 janvier. Le même jour, M. Huder a pris la route de Paris. On ignore si l'importante mission dont il était chargé près Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, est arrivée à sa fin, ou si elle n'exigera pas de nouvelles communications pour lever les difficultés que ce négociateur a rencontrées. (*Idem.*)

— Le 30 décembre dernier une grande quantité de neige est tombée à Rome, phénomène très-extraordinaire pour ce pays. A Naples, après environ deux mois de pluies continuelles, le Vésuve et les montagnes ont été couvertes de neige. Dans la journée du 25 décembre les napolitains furent témoins d'un spectacle rare dans leur pays ; la neige tombait par flocons et sans interruption.

Depuis quelques jours on observe sur la cime du Vésuve de petites et fréquentes éruptions de flammes et de pierres qui retombent dans le cratère même du Vésuve. (*Idem.*)

— Le dégel qui avait commencé dimanche a été arrêté de nouveau par un vent froid du nord-ouest qui nous a ramené la neige. Huit à dix pouces de neige, récemment tombée, recouvrent en ce moment ce qui restait encore de neige et de glace à la surface du sol. La température, quoique sensiblement adoucie, se maintient encore à 1, 2, et même 3 degrés au-dessous de zéro. (*France Méridionale.*)

PARIS, 15 JANVIER 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

On continue à parler à la Bourse d'un changement de ministère en Angleterre, mais sans appuyer ce qu'on dit à ce sujet d'autorités bien irrécusables. On s'y occupe également du projet qu'on dit prêt à se réaliser, de la part du ministre des finances, de confier aux directeurs des monnaies, la refonte des anciennes espèces d'or et d'argent, en violation de la loi rendue en 1828, et qui portait que cette démonétisation se ferait par suite d'enchères et avec concurrence et publicité. Une compagnie s'était, dit-on, présentée, offrant par la combinaison des opérations de la refonte avec celles de l'affinage, un bénéfice de 5 millions environ pour le trésor, sur les 9 millions de crédit accordés par la loi qui a ordonné que les vieilles monnaies seraient refondues. Si les chambres sont appelées à vérifier cette assertion, par quelque pétition ou sur la dénonciation de quelqu'un de leurs membres, nous ne doutons pas que M. le ministre des finances qui, comme on sait, n'est pas bien ferré en matière financière, ne soit dans un fort grand embarras pour s'en expliquer. On assure que sa meilleure raison pour surcharger les contribuables d'une somme aussi forte, est que l'une des villes qui ont un hôtel de monnaie, a fait récemment des dépenses de plusieurs millions de francs, pour agrandir cet établissement, et que si l'Etat ne perdait les trois millions de bénéfice qu'on lui offre, ces quelques mille francs seraient perdus. La raison est comme on voit des meilleures.

— L'absence de la cour jusqu'à demain ne laisse point cependant de terme aux conjectures sur les résultats du voyage de Compiègne. S'il fallait juger de l'imminence d'un changement de ministère, au

mouvement que se donnent les gens qui ont quelque chose à y gagner, on pourrait jurer qu'un tel changement est infaillible pour demain ou vendredi. Mais on sait qu'il n'en va point ainsi. Au reste, des bruits aussi probables les uns que les autres veulent que MM. Peyronnet et Dudon d'un côté, et de l'autre Pasquier et Martignac, soient près d'obtenir un porte-feuille.

On continue à s'entretenir dans le monde politique du mémoire des pairs de l'opposition présenté au roi et à M. le Dauphin. La lecture de ce mémoire a, dit-on, fait impression sur l'esprit des augustes personnages. Nous avons déjà indiqué la pensée qui a présidé à la rédaction de ce grave document. Un journal en publie aujourd'hui une sorte d'analyse assez complète, et qui, bien qu'elle n'est pas été faite sur le vu de la pièce même, mais seulement d'après des renseignemens verbaux, présente toutefois, sinon le caractère d'une exactitude rigoureuse, du moins les signes d'une bonne foi bien informée.

Voici d'après ce journal, le *Figaro*, le résumé de ce manifeste :

« D'abord on y trace la situation politique de la France en ce moment ; on la représente comme prête à refuser l'impôt, et à repousser la perte bienfait de quelques lois que lui prépare le ministère, pour l'endormir sur ses vrais intérêts et lui donner le change sur les dangers qu'elle court. Puis, on jette un rapide coup-d'œil sur la position de l'Europe, et on rappelle que les peuples appelés à combattre Napoléon par leurs souverains, n'ont été décidés à prendre les armes et à s'élancer dans cette grande lutte, que par la promesse d'une liberté dont on leur présentait le prochain et séduisant appât. Ces peuples, disent les nobles rédacteurs du mémoire, ont depuis courbé la tête devant les monarques qui oublièrent les sermens lorsque les dangers furent passés ; mais la mémoire leur est revenue dans quinze ans de paix et de repos, et maintenant les vœux jadis exprimés, se redisent partout avec plus d'opiniâtreté et de vigueur. Or, maintenant les princes, presque tous du moins, affaiblis par l'âge et par le puissant frottement des événemens, privés de cette force électrique que leur avait donnée la crise de 1814, isolés sur leur trône s'ils veulent attaquer les libertés populaires, ne peuvent espérer de renouer les populations vers les institutions du moyen âge, ni même vers celles du dix-septième siècle. S'ils voulaient tenter cette terrible et chanceuse entreprise, une latte serait tôt ou tard inévitable, et mieux vaut se contenter d'une transaction.

« C'étaient là les pensées qui déterminèrent Louis XVIII à faire le 5 septembre. S'il avait eu la puissance et l'énergie jeunesse de Louis XIV quand il culbuta les parlemens, peut-être, disent toujours les rédacteurs du mémoire, eût-il accompli en 1815 le retour à 1789 ; mais il comprit sa position, et ses embarras et la faiblesse de son âge, et la longueur et la difficulté de l'œuvre ; il sentit qu'un quart de siècle eût à peine suffi pour la mettre à fin, et il y renonça entièrement, voyant bien qu'il ne pouvait prétendre lui-même au succès, et ne voulant pas léguer à son successeur une aussi grande et pénible tâche.

« Venant ensuite à la situation actuelle et à ce qui touche le ministère, le mémoire dit que la tentative hautement annoncée dans les journaux du ministère Polignac n'a étonné personne, parce que tout le monde en France et en Europe sait les projets de l'émigration, ajoutant que les rétractations récentes de ces feuilles mensongères ont été plus défavorable au ministère que l'aveu d'un plan nettement exposé pour déchirer la Charte, parce qu'on y a vu lâcheté et perfidie seulement. Il déclare ensuite franchement au prince que le rest de vie que le ciel peut lui départir, suffisant pour consolider le bonheur de la nation, ne le serait pas pour une complète refusion et un changement radical de l'ordre social, basés sur une modification de la Charte. Tenter pareille entreprise, serait vouloir faire des années orageuses et préparer un règne difficile au successeur au trône.

« De toutes ces grandes et puissantes considérations, les auteurs du mémoire tirent cette conclusion, qu'il faut se tenir à une franche et simple exécution de la Charte, annoncer ces desseins réparateurs par un choix d'hommes propres à rassurer la nation, et surtout renoncer à l'étroite et sottise politique du cabinet actuel. Puis en finissant ils disent en paroles énergiques la préférence que le trône doit donner à l'appui de la France, sur des appuis et des protections du dehors ; ils démontrent les immenses avantages pour la monarchie et pour la nation d'une union franche et sincère entre elles, et ils déclament l'impossibilité pour tout gouvernement de lutter avec succès contre une volonté nationale, même en appelant à son secours les canons et baïonnettes des étrangers.

— On nous assure qu'il est sérieusement question au ministère des finances d'un projet de remboursement du 5 pour cent, un travail sur ce sujet est sur le point d'être achevé, s'il l'est déjà. Selon le projet, le remboursement serait opéré dix séries successives tirées au sort d'année en année, de sorte qu'au bout de dix ans les porteurs de rentes seraient intégralement remboursés. (*Messager des Chambres*)

— Malgré les beaux articles de la *Quotidienne* sur l'unité ministérielle, on nous assure aujourd'hui qu'il est question nommer M. Ravez garde-des-seaux, et M. de Sallaberry ministre de la marine. (*Journal du Commerce*)

— La banque d'Angleterre a décidé qu'elle prêtera de l'argent à 3 p. 100 aux banquiers et aux compagnies qui en demandent.
(Gazette de France.)

— On lit dans le *Courrier français*, la lettre suivante, adressée par M. Eynard au rédacteur de cette feuille :
Dans votre journal d'aujourd'hui, on dit : « L'empereur Nicolas s'est empressé de garantir à M. Eynard les sommes qu'il avait avancées aux Grecs après le refus de la continuation des subsides que la France leur accordait, et après que M. de Polignac eut également repoussé les propositions que M. Eynard avait faites à ce sujet à notre gouvernement. »

Quoique je ne doute pas de la magnanimité de l'empereur de Russie, et que personne n'ait une plus grande admiration que moi pour ce généreux souverain, la vérité m'oblige cependant de déclarer que jusqu'à présent ni la Russie ni la France n'ont offert de me garantir mes avances. Je conserve l'espérance que les deux monarques bienfaisants qui ont déjà tant fait pour la Grèce, ne voudront pas permettre que je fasse un pareil sacrifice ; et un jour, ils me feront probablement rembourser les 700,000 francs qui ont empêché des désastres, qui auraient été inévitables, écrit le président, sans l'arrivée de ce secours.

Le comte Capo d'Istria, en m'annonçant la réception de ces 700 mille francs, m'a chargé de faire les démarches les plus instantes auprès du gouvernement français, pour obtenir un nouvel envoi de fonds sur les subsides accordés.

Voulant rendre la décision plus facile, je me suis bien gardé de parler du remboursement de mes avances, et dans les vives sollicitations que je me suis permis d'adresser presque journellement depuis un mois, à M. les ministres de S. M., et en particulier à M. le ministre des affaires étrangères, j'ai écrit positivement que, ne voulant point compliquer la question des secours, je ne demandais pour le moment aucun remboursement de mes avances, voulant laisser à la Grèce la somme entière qui lui serait destinée.

Depuis trois semaines, le roi a eu la bonté d'accorder un secours ; mais, par une fatalité que je ne puis comprendre, ce bienfait, dont je sollicite sans cesse la départ, est retenu à Paris.

Voici les faits tels qu'ils sont.

Il m'est pénible d'entretenir les journaux de moi ; mais ils ont parlé d'une manière trop positive de cette affaire, pour que je ne sois pas forcé de m'expliquer ; mon silence ferait croire à l'exactitude des détails qu'ils ont donnés.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,
J.-G. EYNARD.

— Le ministère a retardé autant que possible l'ouverture de la session législative. LL. EE. ont été unanimement d'accord pour renvoyer au mois de mars le grand jour de ce combat parlementaire où la France, par l'organe de ses députés, fera entendre une voix accusatrice contre des ministres qui ne comprennent aucunement les besoins de l'époque, qui reculent en avançant pas, et qui croient tout sauvé parce que leur puissance passagère pèse sur le pays. Cet accord pour vivre jusqu'au 2 mars est déjà rompu ; une dislocation du ministère est prochaine : la guerre s'est déclarée au conseil. On a compté ses amis, on a été effrayé du petit nombre de boules qu'on aurait à son service, et M. de Polignac, le grand faiseur du moment, s'est écrié modestement que rien n'était impossible à un homme comme lui ; qu'il saurait bien faire face à l'orage et obtenir une victoire complète.

L'air d'assurance que lui donne sa taille n'en a imposé qu'à M. le chevalier Guernon de Ranville, véritable encenseur des grands seigneurs de la cour, à qui on a promis l'inévitable titre de baron. M. Guernon de Ranville qui dit en parlant de lui : *Mon Excellence*, répète à qui veut l'entendre, qu'au moyen d'une légère modification dans le conseil ils auront la majorité. Or, voulez-vous savoir ce qu'on a fait pour arriver à ce but ? Le voici : M. de Polignac qui se noie, s'accrochant à toutes les branches, a songé à donner les finances à M. de Villèle et son congé à M. de Chabrol. En conséquence, on a écrit à l'inventeur du trois pour cent ; on l'a caressé, on lui a dit : *Venez nous*. M. de Villèle (il faut le répéter à sa louange) a répondu par un refus ; il a dit que la chambre actuelle des députés avait été formée en haine de lui ; qu'il ne serait d'aucun secours au ministère, et qu'enfin, après avoir été lui-même président du conseil, il ne pouvait aller s'asseoir au-dessous de M. de Polignac, qu'il s'était bien gardé d'appeler au ministère pendant les six années de son pouvoir.

De là, grande fureur du prince Jules, reproches amers à M. de Montbel qui, dans son enthousiasme pour M. de Villèle, a offert sa démission, en disant qu'il professait trop d'estime et trop d'attachement pour l'ancien président du conseil, pour avoir une autre opinion que la sienne. M. de Bourmont s'est écrié qu'on pouvait se passer de M. de Villèle ; qu'il défendrait avec ardeur et fidélité les envahissements de l'esprit démocratique, et que ce n'était pas au moment de la bataille qu'il fallait reculer. Ce discours du ministre de la guerre a fait sourire M. de Courvoisier. M. d'Haussez, si bon et si tremblant, ne riait pas. On assure qu'il murmurait tout bas : *Pourquoi ne suis-je pas directeur-général des ponts et chaussées.*

En définitive, il paraît certain que nous verrons dans le mois de janvier un changement partiel dans l'administration. On a fait d'inutiles démarches auprès d'anciens ministres qu'on appelait, il y a peu de jours, *jacobins*. Le croirait-on ? on intrigue, même auprès de ces nobles pairs qui ont adressé respectueusement au roi un *Mémoire sur la situation et les besoins*

de la France. Repoussé de tout côté, devinez à qui l'on songe ? A M. de Peyronnet et à M. Dudon.... *Risum teneatis.*
(Messager des Chambres.)

— L'audience de la première chambre de la cour royale ne s'est ouverte qu'à dix heures et demie. On savait au barreau, que la cour devait prononcer son arrêt dans l'affaire de M. de Choiseul contre l'Opéra-Comique, la maison du roi, et les sociétaires du Feydeau, tous intimés sur l'appel de M. de Choiseul, ayant pour objet d'obtenir une loge à huit places à perpétuité dans la salle de la rue Ventadour. On a appris positivement, ce matin, que la prolongation de la délibération qui retenait la cour dans la chambre du conseil, était motivée par une récusation faite hier au greffe, par M. de Choiseul, assisté de M^e Delair, son avoué, de M. le président Amy, et de M. Meslin, conseiller, tous deux ayant assisté aux plaidoiries de M^e Dupin aîné, Barthe et Gairal, et aux conclusions de M. Bayeux, avocat-général.

La récusation était, dit-on, fondée, quant à M. Amy, sur ce qu'il serait l'un des conseillers à appointemens fixes de la liste civile. Quant à M. Meslin, on a articulé qu'il est le gendre de M. Bergeron d'Anguy, autre conseiller à appointemens fixes de la liste civile.

Au moment où la cour prenait place, un assez grand nombre d'avocats et d'avoués étant présents dans l'auditoire, M. le premier président, auquel plusieurs de MM. les conseillers venaient de s'approcher, a donné l'ordre de faire évacuer la salle.

Après quelques momens d'attente, les portes ont été ouvertes. A l'appel de la cause de M. de Choiseul, M. le premier président a prononcé l'arrêt suivant :

« La cour, vu l'acte de récusation faite par M. de Choiseul à la date d'hier lundi ; vu l'art. 382 du code de procédure civile ;

» Considérant que la récusation n'a été faite qu'après les plaidoiries commencées,

» Déclare M. de Choiseul non recevable en sa récusation, et le condamne à 100 fr. d'amende ;

» Et faisant droit sur l'appel, adoptant les motifs des premiers juges, met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet. »

VARIÉTÉS.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE-PHATIQUE.

Par G. GIRARD, docteur en médecine, membre du ci-devant collège royal de chirurgie et de la Société de médecine de Lyon, correspondant de la Société de médecine de Paris, de celle de Bordeaux, de Nancy, du département d'Eure-et-Loire (1).

La médecine est essentiellement une science de faits, et ceux qui se dévouent à étendre par leurs travaux, les limites de sa puissance, rendraient peut-être plus de services à l'humanité, en publiant celles de leurs observations qui présentent quelque intérêt, qu'en cherchant à dédaier, d'un petit nombre de cas particuliers, des systèmes généraux qui s'écroutent bientôt à l'apparition de nouveaux systèmes. Il n'est pas nécessaire, pour trouver des preuves à cette assertion, de remonter au-delà de notre époque. La doctrine *philosophique*, celle de l'*irritation*, celle des *contre-stimulans* se sont tour-à-tour détronées. Aujourd'hui encore, une fraction nombreuse de la milice d'Esculape soutient une lutte acharnée pour démontrer la non-existence de la contagion ; et de part et d'autre, on a cité des faits tellement contradictoires, qu'on ne saurait raisonnablement accorder à aucun d'eux une autorité absolue, tout en accordant à la plupart une grande importance relative. Quelque peu disposés que nous soyons à nous ranger sous la bannière des éclectiques, nous croyons pourtant que leurs principes doivent seuls présider à la pratique de l'art de guérir ; non que nous prétendions contester, sous tout autre rapport, l'utilité, la nécessité même des théories, mais parce qu'en médecine, l'imperfection des méthodes, l'incertitude des moyens d'action, la complication des phénomènes, nous semblent de nature à retarder encore l'époque où il sera permis de considérer cette science comme positive.

C'est ce que paraît avoir fort bien compris le respectable auteur de l'opuscule que nous annonçons. Dans les travaux d'une longue et laborieuse pratique, il a observé un grand nombre de faits dignes d'attirer l'attention de ses confrères, et il offre aujourd'hui le tribut de son expérience à ceux qui sont encore au milieu de la carrière qu'il a honorablement parcourue.

Le désir d'être utile, bien plus que l'amour de la célébrité a provoqué cette publication, et cependant

(1) Brochure in 8° : à Lyon, chez RUSAND et chez MAIRAN, libraires, rue Mercière ; à Paris, chez GABON.

le but que l'auteur a cherché à atteindre, comme le plus doux prix de ses efforts, n'est sans doute pas la seule récompense qui lui soit due.

Les intérêts auxquels cette famille est plus particulièrement consacrée ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen détaillé de l'ouvrage de M. le docteur Girard. La plupart de nos lecteurs attendent de nous d'autres discussions ; mais nous croyons devoir recommander aux praticiens, les observations relatives à la *légature du cordon ombilical*, des *considérations sur les fausses grossesses nerveuses*, et sur l'*usage de l'ammoniaque liquide pour la cure de quelques maladies internes et externes*, des *réflexions sur la non-existence du virus rabique*, etc. Le premier de ces mémoires publié en 1812 et approuvé par la faculté de médecine de Paris, a déterminé d'une manière générale l'abandon de la légature du cordon ombilical, pratique qui était souvent accompagnée de graves inconvéniens, et à cet égard l'humanité a des actions de grâces à rendre à M. Girard. Quant aux réflexions sur la non-existence du virus rabique, réflexions qui avaient été précédées d'un essai sur le *tétanos rabien*, publié en 1809, elles offrent un vif intérêt dans ce moment où des discussions sont engagées sur ce grave sujet. Il ne nous appartient point d'y prendre une part active, mais la précision et la clarté des observations de l'auteur, le ton de bonne foi qui règne dans leur exposition, et dans les conséquences qu'il en a tirées, nous paraissent donner une grande autorité à son opinion.

EXPOSITION ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DE LA

THÉORIE DE L'ART

DE LA

TENUE DES LIVRES,

EN HUIT OU DIX LEÇONS D'UNE HEURE.

Prix : 25 francs.

Un mode d'enseignement de l'Art de la Tenue des Livres manquait au commerce. En effet, bien que la connaissance de cet art soit d'une grande utilité aux négocians, beaucoup d'entre eux cependant s'en trouvent privés ; elle est négligée aussi par un grand nombre de jeunes gens qui, travaillant dans le commerce, sont destinés à être un jour chefs de maison. Or, il est probable que la plupart n'en ont été éloignés que par répugnance pour le travail manuel et lent des écritures simulées, seul moyen d'enseignement actuellement employé. Ce serait donc être utile au commerce, que de rendre plus facile à ceux qui l'ont embrassé, l'accès d'une connaissance qui leur est indispensable, en la leur offrant par une nouvelle méthode, qui, débarrassée d'un procédé mécanique, souvent décourageant pour eux, s'adressât plus directement à leur raison, fût plus prompte et plus appropriée à des intelligences déjà préparées par la nature de leurs occupations habituelles.

Tel est le besoin qui se fait sentir, et auquel on a eu l'intention de satisfaire par le cours annoncé.

Il en est un autre encore qui mérite aussi quelque attention. Ainsi, les calculs difficiles ou compliqués, qui sont fréquemment entremêlés à l'enseignement de la Tenue des Livres, étant proprement étrangers à cet art, en sont soigneusement écartés. Par là, on le mettra à la portée d'un beaucoup plus grand nombre de personnes, puisqu'alors, pour être en état de l'apprendre, il suffira de connaître les premiers élémens de l'arithmétique.

Toutefois l'on n'omettra rien de ce qui en fait véritablement partie. Toutes les diverses sortes de comptes seront expliquées, même les comptes avec l'étranger : ceux en participation seront traités avec assez d'étendue et sous différentes formes. Enfin, l'art, démontré par une application à un cas simple, sera considéré, en outre, d'une manière générale, et comme ne s'appliquant pas seulement à tous les genres de commerce et d'industrie, mais encore à tout autre mouvement de valeurs qui résulte de toute entreprise, ou s'opère dans toute administration quelconque.

Les idées seront exposées d'après la méthode naturelle, c'est-à-dire dans l'ordre de leur plus grande liaison, dans celui qui est le plus propre à leur donner de la précision et de la fixité. Car une fois qu'elles sont entrées de cette manière dans l'esprit, il suffit qu'une seule lui soit rappelée, pour y réveiller à la file toutes celles auxquelles elle se trouve liée. C'est ainsi qu'il sera facile aux auditeurs de ce cours de conserver celles qu'ils y auront acquises, sans qu'à cet effet ils aient besoin de composer des écritures simulées. D'ailleurs, dans le commerce auquel ils se trouveront attachés, elles seront encore entretenues dans leur mémoire, soit par les opérations

journalières dont ils seront témoins, soit, mieux encore, par un grand livre sur lequel ils auraient la faculté de jeter les yeux de tems à autre. S'il en était cependant quelques-uns qui crussent avoir besoin d'écrire pour se ressouvenir, ils pourraient, après le cours, consacrer à ce travail quelques séances sous la direction du professeur.

S'adresser à M. Descombes, teneur de Livres, exerçant rues Royale et des Feuillans, n° 29, au quatrième. (3660)

LIBRAIRIE.

(3666)

JOURNAL DE MEDECINE

ET DE CHIRURGIE-PHATIQUE

A l'usage des Médecins praticiens.

Ce journal présente aux médecins praticiens, qui n'ont que peu de tems à consacrer à l'étude théorique, l'exposé succinct et fidèle de tout ce qui se publie de vraiment intéressant pour eux dans les ouvrages français et étrangers.

Le premier numéro qui vient de paraître contient un grand nombre de faits curieux et intéressans pour la pratique; les plus remarquables sont les suivans :

Sulfate de quinine à hautes doses, considéré comme calmant; succès remarquables dans les gastro-interites rémittentes, embarras gastriques, gonflement de la rate, etc.

Pommade stibiée agissant comme vomitif ou comme irritant, suivant son mode de préparation;

Succès de l'acétate de Morphine, par la méthode endermique;

Asphixie par la vapeur du charbon de terre; Darte rougeante guérie par la compression; Nouveau sédatif du cœur, pointes et sirop d'asperges; Singulière aliénation mentale d'un individu qui se croit mort;

Empoisonnement par l'acétate de Morphine; conseils tracés par M. Orfila;

Guérison des scrophules par le chlore, etc., etc.

Ce recueil paraît tous les mois par cahier de deux feuilles d'impression au moins, format in-8°, destiné à former à la fin de l'année un volume de 400 pages environ. Les envois en sont faits francs de port par la poste.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par an pour toute la France. Il sera payé, au domicile même des souscripteurs, sur un mandat tiré à cet effet par le rédacteur-éditeur.

S'adresser, par simple lettre, au rédacteur-éditeur, rue des Fosses-St-Germain-des-Prés, n° 18, à PARIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

(3662) **VENTE APRES DECES**

Du mobilier délaissé par le sieur François St-Amand, rue de Chabrol, n° 6, à la Guillotière.

Le lundi 18 janvier 1850, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, rue de Chabrol, n° 6, à la Guillotière, à la vente aux enchères et au comptant du mobilier délaissé par ledit St-Amand, et qui consiste en batterie de cuisine, linge de corps et de table, deux belles garde-robots, commodes, secrétaire, lits garnis, glaces, habillemens à l'usage d'homme et de femme, poêle en fonte, neuf métiers pour la fabrication des étoffes unies avec leurs accessoires, tables, chaises: un établi de menuisier, et un tour avec tous les outils utiles à la profession de tourneur, une grande quantité de morceaux de bois de différentes grandeurs et grosseurs, et beaucoup d'autres objets.

Cette vente est faite à la requête de la dame veuve St-Amand, légataire à titre universel, et sous bénéfice d'inventaire de son mari, en présence de M. Lafont, avoué près le tribunal civil, curateur à la succession dudit St-Amand.

ANNONCES DIVERSES.

(3587-5) Très-beaux moulins situés à Clénay, canton (est), et à deux lieues de Dijon (Côte-d'Or), à vendre ou à amodier le dimanche 31 janvier 1850, à midi, en l'étude et par-devant M. Gaulot, notaire à Dijon, rue St-Etienne, n° 26.

Ces moulins consistent en trois tournans, une huilerie à eau, maison d'habitation, beaux hébergemens, et environ 13 hectares (40 journaux) attenant, dont partie en jardin planté à l'anglaise, une autre partie en potager, le surplus en terres labourables, chenevières et prés plantés de peupliers. Le tout formant un seul pourpris, traversé par la rivière; une belle pièce d'eau bien empoisonnée, avec biez et sous-biez.

Ils réunissent à une construction aussi solide qu'élégante, tout ce qui est nécessaire pour préparer les grains à la mouture, et produire des farines connues dans le commerce pour être de première qualité, placés au milieu de bons pays produisant beaucoup de blés; on peut alimenter les moulins sur place, où les cultivateurs ont l'habitude d'amener les grains.

L'acquéreur ou l'amodiateur entrera en jouissance de suite; en cas de vente, on déléguera une grande partie du prix payable à des époques éloignées, et on pourra même charger l'acquéreur du service d'une rente viagère.

S'adresser, pour tous renseignemens, audit notaire Gaulot, dépositaire des titres, et chez M. Cattet, greffier de la justice de paix du premier arrondissement, rue des Marronniers, n° 5.

(3638-2) A vendre. Propriété patrimoniale située à Chanoz-

Chatenay, canton de Châtillon-les-Dombes (Ain), composée de maison de maître, bâtimens d'exploitation, et de 294 hectares de terres, prés, vignes, bois et étangs, d'un revenu de onze mille francs.

S'adresser à M. Cartellier, notaire à Chazay-d'Azergues; A M. Coste, notaire à Lyon; Et à M. Legros, notaire à Mezeriat, canton de Châtillon-les-Dombes, fondé de pouvoir des propriétaires.

(3442-2) **Vente après liquidation.**

208 bouteilles vin rouge; 60 id. de l'Hermitage; 60 id. vin blanc de St-Péray; Diverses bombonnes d'esprit parfumé; id. id. d'infusions;

Divers fûts vides; 80 cruches vides, en grès; 50 bouteilles vides, verre noir.

Les objets ci-dessus seront vendus de gré à gré, en totalité ou en partie.

S'adresser à M. Claude Prémillieux, rue Neuve, n° 12, de midi à deux heures de relevée.

(3655-2) Belle bibliothèque à vendre en détail à Cormatin, près Cluny, au domicile de défunt M. Nazare, ancien notaire. La vente aura lieu le 22 janvier 1850. Cette bibliothèque est composée de plus de 3,000 volumes des meilleurs ouvrages modernes et anciens; on y remarque des ouvrages rares, des collections de gravures, des globes et des sphères.

S'adresser à M. Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(3615-5) A vendre.—Un établissement de pension bourgeoise, situé dans le meilleur quartier de Lyon, ayant un grand nombre d'abonnés, depuis nombre d'années. S'adresser, pour les renseignemens, à M. Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 5, chargé de la vente.

(3654-5) A vendre. Une très-jolie HARPE de Chaillot, à crochets, à côtes et colonnes dorées. S'adresser chez M. Auguste Alday, rue St-Côme, n° 4, au 3^m.

(3659) Beau magasin à deux arcs, arrière-magasin, cour et magasin sur le derrière, le tout contigu, propres pour marchand en gros, commissionnaire, limonadier et autres établissemens de ce genre, situés place du Concert, n° 7, à louer à la St-Jean prochaine ou à celle de 1851.

S'adresser à M. Claude Prémillieux, rue Neuve, n° 12.

(3626-2) AVIS.—La Compagnie pour l'assurance des locations, établie galerie de l'Argue, escalier C, au premier, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires qu'elle se charge de gérer leurs immeubles situés dans la ville de Lyon et ses faubourgs, moyennant une prime calculée sur le montant de leur revenu, dans les proportions suivantes:

3 p. % pour les maisons placées dans les bons quartiers.

De 4 à 5 p. % pour celles dans les quartiers ordinaires.

De 5 à 6 p. % pour celles situées dans les faubourgs.

La Compagnie s'engage d'avancer, sans intérêt, les sommes qui ne seraient pas rentrées deux mois après les échéances de Noël et de St-Jean, à l'exception pourtant de celles dont le recouvrement paraîtra impossible.

L'expérience qu'elle a acquise par de nombreuses opérations de ce genre, la réunion de tous les matériaux nécessaires à l'exploitation de son entreprise, les renseignemens positifs qu'elle s'est procurés sur la masse des locataires, principalement sur les ouvriers tisseurs d'étoffes de soie, et des capitaux suffisans, tels sont les sûrs garans que la Compagnie offre à MM. les propriétaires, pour la bonne administration des immeubles dont la gestion lui sera confiée.

(3665) On désire, pour gérer un établissement avantageux et le seul de ce genre à Lyon, une personne de 35 à 45 ans, pouvant disposer de quelques fonds, parfaitement au courant des affaires, établi à Lyon depuis long-tems, et jouissant de l'estime publique. S'adresser, le matin de 10 heures à midi, le soir de 4 à 6, au cabinet particulier des sieurs J. Bertholon et C^e, rue de la Cage, n° 13, à Lyon.

(3664) On offre une place dans une calèche pour aller en poste à Paris à frais communs. On partira du 18 au 20 janvier. S'adresser au magasin rue Trois-Carreux, n° 1.

(3663) **Maladies Vénériennes.**

Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près la loterie. Prix; 8 fr. et 4 fr. le flacon.

(3661) Cabinet de Physique de M. Cautru, allée de l'Argue, n° 69. — Aujourd'hui dimanche et demain lundi, à 7 heures du soir, il y aura séances des plus intéressantes, et qui seront composées d'expériences électriques, jeux d'adresse, fantasmagorie où l'on verra paraître les grands hommes, les femmes célèbres, les guerriers de notre siècle; plusieurs points de vue qui se trouveront animés par diérens personnages. M. Cautru promet deux séances bien intéressantes.

(3667) Le sieur Bardez, rue Vieille-Monnaie, répondant à une lettre anonyme qui lui a été adressée aujourd'hui, déclare qu'il a perdu un porte-feuille contenant trois effets de commerce et d'autres papiers insignifiants; que les effets de commerce ne peuvent dans aucun cas profiter à celui qui les a trouvés, les souscripteurs ayant été prévenus de suite. Cependant, sachant que toute peine mérite salaire, il traitera d'une juste récompense avec celui qui le lui rendra.

(3600-2) FELLETTA, opticien, place desTerreaux, à côté du café de la Comédie, ou place du Collège, tient un grand assortiment de Lunettes à lyre, or, argent, écaille, à doubles, simples verres, pour hommes, pour dames, en verres bleus, verres blancs, verres periscopiques pour les miopes et presbittes; Lunettes acier, plus légères et plus solides que l'écaille; Lunettes à étrier, écaille et argent, pour le théâtre; Lorgnettes-jumelles et autres; Lorgnons; Lunettes de campagne.

(3261-4) SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT, Pharmacien à Paris.

Les heureux effets obtenus depuis plusieurs années par l'emploi du sirop antiphlogistique, dans les rhumes, enrouemens, catarrhes aigus et chroniques, les phlissies pulmonaires les esquinancies, la coqueluche, les gastrites, et toutes espèces d'inflammations de poitrine et d'estomac, ont mérité, depuis long-tems, à son auteur les suffrages du public, l'approbation des médecins les plus distingués, et depuis peu enfin un brevet d'invention, sûr garant de sa réelle efficacité.

Le dépôt est à Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13; où l'on trouve la pâte pectorale de lichen, remède par excellence contre les affections de poitrine, les toux, les rhumes, etc.

(3262-4) **AVIS TRÈS-IMPORTANT. BONIFICATION DES VINS.**

SÈVE DE MÉDOC. Cette utile préparation a la propriété de donner du ton, un bouquet très-agréable aux vins des moindres crus, et de les rendre beaucoup moins faciles à tourner

COSMÉTIQUE. PÂTE ÉPILATOIRE.

La Pâte Épilatoire, offerte au public, enlève et détruit le duvet de la figure et des bras sans aucune douleur ni altération à la peau.

La simple application de cette Pâte, sur la partie que l'on veut épiler, suffit pour atteindre ce but.

Ces deux préparations se trouvent, avec l'instruction indiquant la manière de les employer, aux dépôts établis,

A Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux.

On trouve chez le même l'essence concentrée de salsepareille rouge de la Jamaïque, pour le traitement des maladies siphilitiques, les dartres, rougeurs, boutons, etc.

(3260-5) **ESSENCE CONCENTRÉE DE LA SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE,**

Véritable spécifique contre les maladies vénériennes, les dartres invétérées, les affections scrofuleuses et les gales anciennes, etc.

Ce dépuratif doit son efficacité au choix de la Salsepareille, à la manière dont il est préparé et à sa concentration. Le rapport de la faculté de médecine de Londres, et les expériences d'un grand nombre de médecins célèbres, attestent d'une manière digne de confiance ses nombreux succès.

Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. On trouve chez le même la Pâte Pectorale de Lichen, remède par excellence dans les rhumes, catharres et généralement dans toutes les affections de poitrine.

(3166-5) SPÉCIFIQUE POUR LA GUÉRISON DES ENGELURES.—Cette préparation, sous forme de pommade employée en frictions, guérit les engelures en très-peu de tems, et le plus souvent même en moins de 24 heures.

Le dépôt est établi à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux.

SPECTACLE DU 17 JANVIER. GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA FIANCEE, opéra. — LES NOCES DE GAMACHE, ballet.

BOURSE DU 13.

Cinq p. 0/0 cons. jouis. du 22 sept. 1829. 108f 75.

Trois p. 0/0, jouis. du 22 déc. 1829. 84f 70.

Actions de la banque de France, jouissance de juillet 1829. 1887f 50.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de jan. 95f 10.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jouis. de juil. 1829. 82f 1/2.

Rente perpét. d'Esp. 5p 0/0, jouis. de juil. 1829. 61f 7/8.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jouis. de nov. 7 5/4.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jouis. de juillet 1829. 45of.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercier 44.